

Le Lycée Français de Los Angeles

WELCOME TO LOS ANGELES and LE LYCÉE FRANÇAIS !

Les renseignements contenus dans cette brochure sont uniquement fournis à titre indicatif et n'engagent nullement la responsabilité du Lycée.

⚠ Nous vous conseillons de prévoir suffisamment d'argent pour couvrir vos frais d'emménagement. Votre salaire sera versé le 26 de chaque mois, à partir de septembre.

CONTRAT DE TRAVAIL

Le Lycée Français de Los Angeles, de la Petite Section de Maternelle à la Terminale, est un établissement homologué/partenaire par le Ministère de l'Éducation Nationale. Vous serez détaché ou d'abord en disponibilité jusqu'à ce que vous soit accordé un détachement qui sera rétroactif. Votre carrière continuera à se dérouler normalement (ancienneté, notation, soutien et formation pédagogique, rendez-vous de carrière...). Vous aurez la possibilité de cotiser à la MGEN et à la caisse de retraite de l'Éducation Nationale, à vos frais, si vous le désirez.

Les postes offerts par le Lycée sont des postes de droit local, c'est à dire que les professeurs sont rémunérés par l'établissement. Il s'agit d'un contrat annuel de droit Californien, renouvelable.

Pour rappel, le schéma vaccinal contre le Covid doit être complet (2 vaccins + 1 booster). Une copie doit être envoyée à Mr. Parreira **avant votre arrivée** : sergioparreira@lyceela.org

Autre précision, nous avons 9h de décalage horaire avec la France.

DISPONIBILITÉ / DÉTACHEMENT

La demande de détachement devrait être faite dès que l'enseignant(e) est en possession de son contrat signé. Il ne faut surtout pas attendre que les enseignants prennent leur poste en septembre pour commencer les démarches. Mieux vaut éviter la disponibilité qui n'est pas nécessaire si l'enseignant(e) fait sa demande de détachement assez tôt.

Prière d'envoyer deux exemplaires de votre demande à :
Mme Schoof Anne
Ambassade de France
Service des Etablissements Scolaires
4101 Reservoir Road, NW
Washington, DC 20007
USA

Merci également d'envoyer un exemplaire en PDF par email à coord.aefe@ambafrance-us.org

Le Lycée Français de Los Angeles

VISA J1 / DEPENDANTS J2

Les enseignants sont recrutés sur la base d'un visa J-1. **SEULS LES ENSEIGNANTS ENGAGÉS PAR LE LYCÉE FRANÇAIS DE LOS ANGELES PEUVENT BÉNÉFICIER DU PARRAINAGE J-1.**

Notre service des visas fournit les documents et les informations nécessaires une fois le contrat de travail signé.

Lors de l'émission de votre formulaire DS-2019, vous recevrez le LIVRET VISA J-1, avec des instructions, étape par étape, sur le processus de visa J-1, la carte de sécurité sociale américaine et le permis de conduire Californien. Veuillez lire attentivement la documentation. Toutes les questions concernant les visas doivent être adressées à visas@lyceela.org.

⚠ **Utilisez uniquement Internet Explorer 11 ou supérieur, Firefox ou Google Chrome 58** lorsque vous remplissez votre demande de visa non-immigrant DS-160. Safari et Microsoft Edge ne sont pas compatibles.

- 1- Complétez le J1-Questionnaire de notre service des visas et renvoyez-le par e-mail dans le même format MS Word, pas de PDF.
- 2- Lire **la brochure J-1 Visa**
- 3- Recevez votre DS-2019 ORIGINAL par Fedex contre signature.
⚠ **Vous devez impérativement conserver ce document ORIGINAL avec votre passeport et l'avoir avec vous lorsque vous entrez et sortez des États-Unis.** Sans ce DS-2019 ORIGINAL, vous pouvez être détenu ou vous voir refuser l'entrée aux États-Unis.
- 4- Payez les frais I-901 par internet (environ 220 \$).
⚠ **Conservez une copie de votre reçu ; Vous en aurez besoin plus tard.**
- 5- Complétez le DS-160 avec des photos et payez les frais (160,00 \$). ⚠ **Conservez également ce reçu.**
- 6- Prenez rendez-vous avec l'ambassade des États-Unis. Vous pouvez le faire à la fin du formulaire DS-160. Allez sur www.Travel.State.gov pour trouver une liste des ambassades américaines dans le monde. Celle de Paris se situe au 2 avenue Gabriel, 75008 Paris Tél : 01-43-12-22-22.
- 7- Rendez-vous à l'ambassade pour votre entretien. Vous recevrez votre passeport avec le visa J-1 sous une semaine. Vous pouvez également prendre des dispositions pour récupérer votre passeport.

Vous pouvez consulter le site : www.travel.state.gov

Le Lycée Français de Los Angeles

ORDRE CHRONOLOGIQUE DES CHOSES À FAIRE À VOTRE ARRIVÉE

1- DÈS VOTRE ARRIVÉE SUR LE TERRITOIRE AMÉRICAIN

Informez notre service des visas de votre arrivée aux Etats-Unis (lui envoyer d'ailleurs vos dates dès que vous avez réservé vos billets d'avion à l'adresse suivante : visas@lyceela.org).

Contactez également le Lycée Français de Los Angeles dès votre arrivée : Mme Michelle Magnier magnier@lyceela.org

2- LOGEMENT

Nous vous conseillons de trouver un logement provisoire en attendant votre installation définitive.

⚠ Rappel : Ne pas envoyer d'argent depuis la France (sauf sites connus tels que Airbnb, Booking...)

Les propriétaires Californiens exigent traditionnellement le premier et le dernier mois de loyer, ainsi qu'un dépôt de garantie équivalent à un mois de loyer. Votre premier versement de salaire sera effectué le 26 de chaque mois, à partir de septembre. Veuillez vérifier le marché actuel pour connaître la disponibilité et les prix des appartements / logements (montant du loyer) et prévoir suffisamment d'argent pour garantir un logement. Vous pouvez aussi trouver un colocataire parmi vos collègues du Lycée ou reprendre l'appartement d'un ancien enseignant.

APPARTEMENT À LOUER :

Les prix des appartements à côté du Lycée sont d'environ \$1,700 pour 1 studio ou \$2,000 pour 1 bedroom (c'est un prix indicatif).

⚠ N'envoyez surtout pas d'argent depuis la France pour louer un appartement.

visitez-le en personne !

- Terraces at Westside : 310-838-8527
- The Diplomat : 310-815-3843
- Boca Raton Apartments : 310-841-2229 / 310-837-1935
- Rosewood : 310-204-4248
- Woodcliff : 310-559-1718

Le Lycée Français de Los Angeles

- Sites de colocation (www.roomates.com...)
- www.westsiderentals.com (quelques annonces gratuites mais ensuite payant pour avoir accès au fichier)
- www.craigslist.com - cliquer sur Los Angeles - house and condo etc....
- www.zillow.com
- www.frenchmorning.com

Nous vous conseillons de trouver un logement temporaire pour votre arrivée puis, une fois sur place, de commencer vos recherches.

- Une fois le contrat de location signé, vous ne pouvez pas vous désister.
- La ville de Los Angeles étant très étalée, attendez de connaître sur quel campus vous serez affecté avant de signer un bail.
- **Locations de courte durée** : Hotels.com / Booking.com / Airbnb.com / Vrbo.com

3- VALIDER VOTRE VISA

Veillez prendre rendez-vous avec Mme Cooper-Finnigan, responsable en charge des services de visas, pour VALIDER votre PROGRAMME DE VISA.

Vous devez valider votre visa avant de faire la demande de sécurité sociale américaine ou le permis de conduire Californien.

De plus, vous devrez attendre dix jours après votre arrivée aux États-Unis. Assurez-vous de vous rendre sur le site Web officiel du Department of Homeland Security pour imprimer votre formulaire I-94 : <https://i94.cbp.dhs.gov/i94/>.

Mme Cooper-Finnigan pourra vous recevoir, sur rendez-vous, à partir du 15 août 2022. Merci de prendre contact visas@lyceela.org / 310-836-3464 ext. 325

Lors de ce rendez-vous, veuillez apporter les documents suivants :

1. Passeport avec visa
2. Formulaire DS-2019
3. Formulaire I-94
4. Preuve d'assurance maladie française valide, y compris complémentaire, MGEN, April, etc.

Le Lycée Français de Los Angeles

4- OUVERTURE D'UN COMPTE BANCAIRE LOCAL

Attention, la plupart des banques ne vous permettront pas d'ouvrir un compte avant l'obtention de votre *Social Security Number (SSN)*.

Cependant, nous avons un accord avec la Chase à côté du Lycée (non pas n'importe laquelle) pour qu'ils vous ouvrent un compte dès votre arrivée sans votre numéro de sécurité sociale.

Présentez également votre contrat de travail et donnez le numéro de téléphone du Lycée ext. 314 ou 312 qui confirmeront votre emploi.

Chase Bank, 10701 W. Pico Blvd Floor 1, Los Angeles (M. Tyler J. Lawrence)

Les salaires vous seront versés directement sur ce compte bancaire le 26 de chaque mois.

5- TÉLÉPHONE

Vous devrez très rapidement avoir un numéro de téléphone américain.

Voici quelques opérateurs : T-Mobile, Spectrum (pas de contrat), Mint, Ultra Me, AT&T (un peu plus cher mais vous pouvez le cumuler avec d'autres services comme TV, internet).

Les tarifs varient beaucoup d'un opérateur à un autre en fonction de vos besoins et de la durée du contrat.

6- NUMERO DE SECURITE SOCIALE (www.ssa.gov)

Attention : Le numéro de sécurité sociale aux USA n'est pas une couverture médicale comme en France, mais votre numéro personnel d'identification pour les impôts, crédits etc....

⚠ Ce numéro est à apprendre par cœur et vous ne devez jamais prendre la carte sur vous.

Dans bien des situations, on peut vous demander **les 4 derniers chiffres de votre numéro SSN** mais JAMAIS le numéro en entier. Aux États-Unis, une personne légitime ou officielle ne vous appellera jamais pour vous demander des informations personnelles.

Vous devez attendre 10 jours, après votre arrivée sur le territoire américain, avant de pouvoir prendre rendez-vous auprès de l'Administration de la Sécurité Sociale. De plus, pendant cette période, vous devez faire valider votre programme de visa à notre service des visas. Ils vous enverront des informations détaillées sur l'obtention d'un numéro de sécurité sociale. Vous aurez besoin de ce numéro pour être payé dans le système de paie américain. Pour prendre rendez-vous, vous aurez besoin d'un numéro de téléphone américain.

Le Lycée Français de Los Angeles

Muni de votre contrat de travail et de votre Visa, vous pouvez obtenir votre numéro de Sécurité Sociale sur rendez-vous. Localisez un bureau SSA sur www.SSA.gov, basé en fonction de votre code postal.

Si votre conjoint souhaite aussi travailler, il devra faire une demande d'autorisation de travail (EAD : Employment Authorization Document) auprès d'USCIS : <https://www.uscis.gov/>.

Cette démarche prend généralement plusieurs mois et le lycée n'intervient pas dans ces démarches personnelles.

7- EMPREINTES

Pour pouvoir travailler dans un établissement accueillant des mineurs, les autorités américaines exigent la prise de vos empreintes digitales.

Compléter le formulaire « Request for live Scan Service » et le renvoyer au plus tôt à : employment@lyceela.org

Un service officiel se déplacera au Lycée Français de Los Angeles le jour de la pré-rentrée, le jeudi 18 août 2022. Le Lycée prend en charge les frais occasionnés.

Le Lycée Français de Los Angeles

FRAIS PAYÉS PAR LE LYCÉE FRANÇAIS DE LOS ANGELES POUR LES DETENEURS DE VISAS

1. Frais DS-2019 : 2 000 \$ à 4 000 \$. Étant donné que l'école a son propre programme de visa, nous offrons les frais aux sponsorisés que nous embauchons.
2. Frais d'empreintes digitales : 97 \$ (payés directement à Live Scan.)

FRAIS QUE LES DETENEURS DE VISAS DOIVENT PAYER

1. Frais I-901 : 180 \$ (payable directement sur le site Web de la FMJ.)
2. Frais DS-160 : 160 \$ (payable directement sur le site Web du CEAC.)
3. Logement : logement temporaire et logement permanent
4. Services publics : électricité, câble, Internet. L'eau est souvent comprise dans le loyer.
5. Transport : la plupart des employés peuvent se rendre à l'école à pied, faire du covoiturage ou utiliser leur propre véhicule.
6. Nourriture : les employés bénéficient d'un tarif réduit pour le déjeuner. Chaque déjeuner, diététique et délicieux, est préparé chaque jour par nos chefs internationaux.
7. Vêtements : l'école propose un échange de vêtements professionnels et les oriente vers des magasins à prix modérés. Tous les employés sont également dotés de vêtements de la marque du Lycée : T-shirt, pantalon de survêtement, veste et casquette.
8. Impôts : En règle générale, tous les employés, y compris les ressortissants français, les ressortissants étrangers et les travailleurs J1, J2 et H1B, sont soumis à des déductions concernant les taxes, y compris fédérales, taxes d'État, d'invalidité (SDI), Medicare et sociales.
La fiscalité change en fonction du statut fiscal déclaré de chaque individu, et les lois et règles fiscales peuvent changer sans préavis et, parfois, avoir un effet rétroactif. Il appartient à chacun de demander des informations et des éclaircissements à son propre comptable fiscaliste. De plus, à votre arrivée aux États-Unis et durant la durée que vous travaillerez au Lycée, vous pouvez bénéficier d'exceptions aux règles fiscales, qui ne peuvent être garanties à l'avance. En ce qui concerne les titulaires de visas J1 et J2, le Département d'État américain décourage les sponsorisés de commenter, de spéculer ou de prodiguer des conseils sur le statut fiscal.
9. Assurance maladie : Le Lycée Français de Los Angeles offre à chaque employé la possibilité d'adhérer au programme d'assurance maladie de l'école avec Anthem Blue Cross. L'école paie 75% du prix de référence pour l'employé seulement. Les employés paient les 25 % restants pour eux-mêmes et 100 % pour les personnes à charge. Étant donné que la date d'entrée en vigueur est le 1er novembre de chaque année, l'école exige également que les employés fournissent une assurance maladie de leur pays d'origine, conformément à [22 CFR 62.14]. Ils doivent également signer une DÉCLARATION DE CONFORMITÉ À L'ASSURANCE MALADIE, qui garantit que l'employé maintiendra l'assurance maladie requise pour lui-même et toute personne à charge J-2, pendant la durée du séjour aux États-Unis.

Le Lycée Français de Los Angeles

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

VOITURE

Il faut avoir 21 ans pour louer un véhicule dans la plupart des États américains. Vous pouvez passer votre permis après avoir pris un rendez-vous au DMV (<https://www.dmv.ca.gov/portal/appointments>, choisir Santa Monica ou Culver City). Pour passer ce permis, vous avez besoin d'une voiture dont vous n'êtes pas forcément propriétaire (voiture de location avec assurance).

Ce permis de conduire est important puisqu'il est aussi votre carte d'identité. Les questions sont trompeuses, il faut vous exercer online « free DMV tests ». Le permis peut se passer en français.

Vous pouvez conduire uniquement 3 mois, après votre arrivée, avec votre permis français.

Si vous avez une voiture, un petit conseil, faites bien attention quand vous vous garez, lisez bien les panneaux, ils sont souvent compliqués à comprendre et il y a des jours de « Street cleaning ». Même si vous mettez des pièces au parcmètre, vérifiez que ce n'est pas le jour où ils nettoient la rue. Garez-vous toujours dans le sens du trafic (pas comme en France, deux voitures qui se regardent, c'est interdit). Ne traversez jamais en dehors des passages piétons, c'est \$85 d'amende minimum.

Si vous achetez une voiture d'occasion, demandez que le vendeur fournisse, à ses frais, l'attestation du "Smog Check". Si la voiture ne passe pas ce test, vous ne pourrez pas la conduire.

Pour assurer votre véhicule, pensez à apporter une attestation de votre assurance française, traduite en anglais.

TRANSPORTS EN COMMUN

www.bigbluebus.com

www.metro.net/riding/maps

IMPÔTS

En règle générale, tous les employés, y compris les ressortissants français, les ressortissants étrangers et les travailleurs J1, J2 et H1B, sont soumis à des déductions concernant les taxes, y compris fédérales, taxes d'État, d'invalidité (SDI), Medicare et sociales.

La fiscalité change en fonction du statut fiscal déclaré de chaque individu, et les lois et règles fiscales peuvent changer sans préavis et, parfois, avoir un effet rétroactif. Il appartient à chacun de demander des informations et des éclaircissements à son propre comptable fiscaliste. De plus, à votre arrivée aux États-Unis et durant la durée que vous travaillerez au Lycée, vous pouvez bénéficier d'exceptions aux règles fiscales, qui ne peuvent être garanties à l'avance. En ce qui concerne les titulaires de visas J1 et J2, le Département d'État Américain décourage les sponsorisés de commenter, de spéculer ou de donner des conseils sur le statut fiscal.

Le Lycée Français de Los Angeles

FRAIS DE SCOLARITÉ DES ENFANTS J2 À CHARGE

Les enfants J2, à charge du porteur du visa, qui remplissent les conditions (bulletins scolaires de l'école précédente, âge et disponibilité de places) peuvent être éligibles à une aide financière du Lycée, à partir de la maternelle. Tous les autres, y compris les titulaires de visa H-1B, les résidents permanents et les citoyens américains, paient tous les frais de scolarité pour leurs enfants.

DRESS CODE : (tenue professionnelle)

Veuillez prendre connaissance de « l'Employee Handbook » (joint à votre contrat). Merci de signer son accusé de réception et de l'envoyer à l'adresse suivante : employment@lyceela.org

ADRESSES UTILES

www.france-amerique.com

www.frenchdistrict.com French District Californie Sud (californie-sud@frenchdistrict.com)

www.consulfrance-losangeles.org

www.meetup.com/alliance-francaise-de-los-angeles/

www.losangelesaccueil.org

MAGASINS

Thrift Shop - Goodwill pour meubles d'occasion, vaisselle etc...

Magasins d'alimentation : Trader Joe's, Vons, Pavillion, Ralphs, Whole Foods, Albertson, Costco

Pharmacies : CVS, Rite Aid, Walgreens (également service de vaccination sur place, payant ou bien avec assurance)

Vêtements, tout pour la maison : Ross Dress For Less, Homegoods, Marshalls, Big Lot, Target (=Monoprix)

Grands magasins : Macy's – Nordstrom – Bloomingdale's (+cher)

SANTÉ

Médecins parlant français (à titre d'information) :

Dr. Maurice LEVY

1125 Beverly Dr.
Los Angeles CA 90035
Tel: 310-556-8200

Dr. Maurice DARVISH

11611 San Vicente Blvd
Los Angeles CA 90049
Tel: 310-820-0013

Dr. Michel MAZOUZ

1125 Beverly Drive #730
Los Angeles CA 90035
Tel: 310-201-0626

Nous vous conseillons d'emporter une petite pharmacie d'urgence depuis la France contenant les produits que vous avez l'habitude d'utiliser.

Le Lycée Français de Los Angeles

ASSURANCE MÉDICALE

Les titulaires de visa J-1 et leurs personnes à charge (J-2), doivent arriver sur le territoire américain avec leur propre assurance médicale de leur pays, comme stipulé dans le formulaire DS-2019 et la réglementation de « l'Exchange Visitor Program », 22 CFR Part 62.14 .

La période d'adhésion au régime d'assurance maladie du lycée commence en octobre, le 1er novembre étant la date d'entrée en vigueur. Tous les employés qualifiés peuvent bénéficier de l'assurance maladie du Lycée, 75 % de la cotisation étant payée par Le Lycée pour l'employé uniquement et 25 % payée par l'employé. L'Employé paie intégralement pour les personnes à sa charge et Le Lycée ne cotise en aucun cas à des régimes de santé extérieurs.

DISPENSAIRES / URGENT CARE

A titre d'information uniquement :

- 4560 Admiralty Way, Suite 100, Marina del Rey, CA 90292 Tel: 310.827.3700
- 9440 Santa Monica Blvd. #406, Beverly Hills, CA 90210 Tel: 310.275.1976
- 1010N. Sepulveda Blvd, Manhattan Beach, CA 90266 Tel: 310.376.6262

NUMÉRO D'URGENCE

911 (pour appeler les pompiers, la police ou l'ambulance)

Contact au Lycée Français concernant votre arrivée :

Mme Magnier Michelle : magnier@lyceela.org